



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2026.03.28/03

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260328-DCM2026-0328-03-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Séance du 28 mars 2026 à 10h00
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Théo LOMBARD
Rapporteur : M. Benoît CHAMBOURDON

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Saïda HADDOUR, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Laura GIACHERIO, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Christine DEMAY RIOU, Laurent TUDES, René NENNA, Aurélie RENOU, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUBE, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD, Pauline GUILLEMAILLE, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION

Excusés avec pouvoir : V. CARRY (Pouvoir à E. BROTONS)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « Il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

De plus l'article L. 2122-2 du même code dispose que « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Le Conseil Municipal Valide le vote à main levée

Vu les articles L.2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'au regard de l'effectif du conseil municipal le nombre des adjoints peut être porté à La Roche-sur-Foron à 9 (neuf),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 9 abstentions (Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Valentin CARRY (Pouvoir à E. BROTONS), Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION :

- **DECIDE** de porter à 9 le nombre de postes d'adjoints.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 30 mars 2026
Benoît CHAMBOURDON

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 28 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Théo LOMBARD

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON

